



Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2026-2027

Entre d'une part :

La Métropole de Dijon 40 avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 23 janvier 2025, Ci-après dénommée « Dijon métropole » ou « la Métropole »,
D'une part,

Et d'autre part :

Vitagora, dont le siège social se situe 16 rue de l'hôpital, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Pierre GUEZ, dûment habilité aux fins des présentes,
D'autre part,

Ci-dessous ensemble désignées sous le terme « les Parties »

Il est convenu comme suit :

Rappel du contexte :

Dijon métropole, établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique, porte un démonstrateur territorial de la transition alimentaire appelé ProDij répondant à des enjeux de cohésion sociale, de protection de l'Environnement et de développement d'activités économiques. Ce projet partenarial labellisé Territoire d'Innovation associe les acteurs de l'écosystème métropolitain et régional.

De plus, Dijon métropole développe une politique de parcours pour l'innovation à destination des Start up et des projets innovants d'entreprises implantés sur le territoire métropolitain.

Enfin, Dijon métropole vise la neutralité Carbone en 2050, engagement pris dans l'adoption du PCAET en septembre 2024 qui comprend un volet alimentation et un volet biodiversité. Elle traduit aussi cet engagement dans l'objectif de décarbonation des activités économiques labellisé « Territoire d'Industrie »

Vitagora, association professionnelle agroalimentaire, labellisée pôle de compétitivité, représentant de l'ANIA en région Bourgogne Franche-Comté, fédère un réseau de plus de 670 membres, depuis son siège implanté à Dijon. Depuis sa création en 2005, Vitagora s'est attachée à structurer un écosystème d'innovation agricole et agroalimentaire, et participe pleinement à cette dynamique de transition alimentaire du territoire métropolitain.

Depuis près de 20 ans, Vitagora joue efficacement son rôle de catalyseur au sein de son écosystème : en accompagnant individuellement ses adhérents, et en les faisant dialoguer entre eux, Vitagora a rendu possible l'émergence de projets dont les développements conduisent à la mise sur le marché de produits innovants.

Afin d'accompagner ses adhérents sur la croissance et l'innovation visant les marchés alimentaires à haute valeur ajoutée, Vitagora a élaboré une stratégie autour du bien-être des consommateurs par l'alimentation. Le Pôle développe ainsi trois domaines d'activité stratégiques :

- plaisir gustatif
- préservation du capital santé
- préservation de l'environnement

Les retombées pour les acteurs économiques et pour le territoire concernent plus de 300 projets d'innovation collaboratifs accompagnés par Vitagora. Ces projets représentent plus de 150 millions d'euros d'investissements. A l'international, Vitagora possède un bureau de représentation au Japon, dans la région de Kyushu et le département de Kumamoto, avec lequel la métropole a signé en 2023 un accord de partenariat.

Dijon métropole et Vitagora entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition alimentaire afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Cette convention-cadre doit permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessus et peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon métropole et Vitagora. Elle peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins. Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Missions et objectifs :

Vitagora a pour ambition de devenir le leader mondial de l'innovation alimentaire et de faire rayonner Dijon métropole comme territoire démonstrateur de l'alimentation durable. Pour cela Vitagora poursuit un triple objectif :

- 1) Faciliter la collaboration entre les membres académiques et industriels de Vitagora pour développer des produits et services à forte valeur ajoutée, tout en levant des verrous scientifiques et technologiques,
- 2) Contribuer à renforcer l'attractivité de son écosystème local, pour attirer des jeunes pousses ou des entreprises plus matures sur son territoire dans le domaine de l'AgriFoodTech¹
- 3) Développer des services et outils innovants qui permettront d'améliorer le système alimentaire, dans sa composante locale et mondiale, pour le rendre plus durable (ex. micro-organismes appliqués à la transition alimentaire).

La fusion-absorption de FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, permet la conduite d'actions ambitieuses et efficaces pour le territoire et les acteurs qui y sont implantés. Vitagora est en capacité de proposer aux start-ups, PME et ETI du territoire un parcours d'accompagnement plus complet, qui les incitera à se développer sur son territoire.

L'appui financier en subvention est justifié par le fait que Vitagora poursuit son développement au sein de Dijon métropole, tout en contribuant au développement de nouvelles activités économiques en lien avec ses partenaires (AgrOnov, DECA BFC, GPPR, SATT Sayens, DBI, etc.). Le périmètre thématique et géographique de Vitagora (tant sur le plan local qu'au niveau international) lui confère un rôle central dans la structuration de l'écosystème agroalimentaire et fait de Vitagora un acteur majeur pour conduire les actions visant à accompagner les transitions agroécologique et agroalimentaire, en impliquant les citoyens-consommateurs et en les plaçant au cœur du système alimentaire territorial.

La présente convention se décline en 3 fiches-actions, dont le détail se trouve en annexes :

¹ Agrifoodtech : innovation qui se déroule tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et pas seulement à l'une ou l'autre extrémité de cette chaîne de valeur qualifiée chacune par « agtech » et « foodtech ». Comme pour toutes les industries, la technologie joue un rôle clé dans le fonctionnement du secteur agroalimentaire, que cette technologie repose sur le code « numérique » ou le code « du vivant ».

- 1) Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur : grâce à son offre de services extrêmement riche sur le plan local, et son réseau reconnu internationalement, Vitagora accompagne le développement des entreprises et contribue au rayonnement des acteurs académiques implantés sur le territoire métropolitain. Vitagora est reconnu pour son savoir-faire dans le montage et le management de projets innovants, et dans le développement de services sur-mesure répondant aux problématiques des TPE et PME du territoire.
- 2) Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgriFoodTech : en poursuivant les actions initiées par l'association FoodTech®, et au titre de coordinateur du réseau national FoodTech, en identifiant des start-up d'intérêt pour le territoire métropolitain dijonnais, ceci au travers d'actions locales (ex. « On mange quoi demain », AgriFoodChallenge) et nationales (animation de l'espace FoodTech au SIAL).
- 3) Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de notre écosystème sur les sujets de l'alimentation durable et faire de Dijon métropole une référence sur les sujets de la transition alimentaire : par l'organisation d'événements de promotion et d'attractivité à Dijon, l'implication dans des projets européens, et la réalisation d'actions à l'international, en synergie avec la direction des relations internationales de Dijon (ville et métropole).

L'ensemble des 3 volets d'actions fait l'objet d'un compte rendu territorialisé annuel permettant d'apprécier l'impact et les retombées des actions conduites par Vitagora sur le territoire de Dijon métropole et auprès des entreprises adhérentes qui y sont implantées. Ce rapport d'activité territorialisé sera complété d'un rapport d'études dont le sujet d'approfondissement d'intérêt métropolitain sera convenu ensemble.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par Dijon métropole à l'animation de l'association Vitagora, et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement (Tableau financier en annexe)

L'association Vitagora fonctionne à hauteur environ de 50% grâce aux cotisations de ses membres et aux prestations de services. Elle se donne l'objectif d'augmenter la vente de prestations de services en financement privé sur la partie innovation pour les prochaines années ce qui aura pour effet d'augmenter le travail en réseau, tout en allégeant le niveau de soutien de Dijon métropole de manière progressive sur les 3 prochaines années.

Dijon métropole s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de :

- 130 000 € au titre du fonctionnement de l'association Vitagora pour l'année 2025
- 130 000 € au titre du fonctionnement de l'association Vitagora pour l'année 2026
- 130 000 € au titre du fonctionnement de l'association Vitagora pour l'année 2027

Article 3 : Modalités de versement de la subvention métropolitaine

Chaque année, notifiée dans cette convention :

- un acompte de 50 % sera versé au vu du programme et du budget prévisionnel
- le solde de 50 % sera versé au vu des justificatifs techniques et financiers

En cas de non-respect des règles de financement énoncées à l'article 2, Dijon métropole se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association chaque année, et ce dans la limite du montant maximum prévu.

Les acomptes seront versés sur demande écrite de l'association Vitagora.

Les sommes seront versées au compte ouvert par Vitagora, qui transmettra à cet effet à Dijon métropole, un relevé d'identité bancaire.

Article 4 : engagements du bénéficiaire

L'association Vitagora s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

- Il sera demandé à Vitagora de produire un compte rendu semestriel d'avancement des actions et dans un délai de six mois à l'issue de chaque année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier ;
- Vitagora s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par Dijon métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- Vitagora prendra l'initiative de proposer les objectifs et le contenu des actions de l'année N+1 dès septembre de l'année N ;
- Vitagora s'engage à apposer le logo de Dijon métropole sur tous les supports de communication élaborés et diffusés par Vitagora ;
- Vitagora s'engage à informer et inviter des élus référents de Dijon métropole à toutes les manifestations organisées par Vitagora (réunions de réseau, événements, accueils de délégations, etc.)
- Deux réunions de travail/an seront organisées : l'une au 2^{ème} trimestre de l'année N pour le compte rendu d'exécution de la convention de l'année N-1 et ajuster le déroulement du programme en cours, l'autre au 4^{ème} trimestre de l'année N pour préparer le programme de l'année N+1

Article 5 : Reversement - Résiliation

Dijon métropole se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non-respect des conditions fixées par la présente convention, par Vitagora.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 6 : Durée de la convention-cadre

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par le représentant de Dijon métropole. Elle pourra être modifiée par avenant annuel.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux, à Dijon, le

Pour Dijon métropole

**Le président
François REBSAMEN**

Pour Vitagora

**Le président
Pierre GUEZ**

ANNEXES

1) IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS D'ENTREPRISES CREATEURS DE VALEUR

L'Association Vitagora, labellisée Pôle de Compétitivité, a pour mission d'accompagner les entreprises et les laboratoires académiques dans leurs projets d'innovation, centrés sur la thématique de l'alimentation durable au service du bien-être des citoyens/consommateurs. Grâce à son savoir-faire en ingénierie de projets innovants, et à l'ensemble des services développés au profit de la croissance de ses membres, Vitagora s'est imposé comme un acteur de référence à l'échelle régionale, nationale et européenne. En poursuivant son développement international, Vitagora permet à ses membres et ses partenaires de bénéficier d'un réseau dense et qualifié pour développer des projets à forte valeur ajoutée.

Actions financées et objectifs chiffrés par an :

- Animation du réseau au travers de l'offre InnoLab de Vitagora : animation de groupes de travail thématiques en lien avec les enjeux de la filière agroalimentaire et les forces académiques et industriels présentes sur le territoire dijonnais (produits microbiens, alimentation des seniors, l'IA au service de la filière agroalimentaire, ...). Vitagora poursuivra son travail de mises en relation qualifiées plébiscité par ses membres;
- Ingénierie de projets collaboratifs et individuels, et fléchage financier des projets portés par les adhérents de Vitagora ;
- Accompagnement dans le développement et l'amélioration de l'outil industriel de nos membres et dans leur réponse aux attentes des consommateurs : des actions de sensibilisation à la performance industrielle, continueront d'être réalisées régulièrement. De nombreux rendez-vous seront réalisés chaque année avec les entreprises agroalimentaires du territoire pour les guider dans leur choix de modernisation de leurs outils industriels, dans l'accès aux programmes de financements, ainsi que dans la redéfinition de leur organisation interne voire de leur modèle d'affaires si cela s'avère pertinent.
- Prospection d'entreprises et partenaires : augmentation du réseau de 5% par an.
- Veille et montage de candidatures sur les appels à projets européens et nationaux collaboratifs en lien avec la transition alimentaire (intégrant les problématiques de transitions numériques, écologiques) et l'alimentation durable au service du bien-être des consommateurs.
- Evénements sur le territoire de la Métropole (workshops scientifiques pour assoir la notoriété du pôle de recherche et d'innovation alimentaire de Dijon Métropole, animation du réseau) organisation d'au moins deux événements d'animation du réseau par an ;
- Participation aux instances et projets de la Métropole de Dijon : implication de Vitagora dans les actions de la Métropole de Dijon sur le territoire de la métropole, en France ou à l'étranger (délégations, salons, DECA BFC, TI Alimentation Durable, Agence Dijon Bourgogne Invest, etc.)
- Participation de Dijon Métropole aux instances de Vitagora la concernant : groupes de travail thématiques, comités des financeurs, Comités de pilotage d'opérations impliquant les services de Dijon métropole (réunions avec la Région BFC),

Moyens mis en œuvre :

- Organisation et lien institutionnel, gestion de projet, organisation d'événement.
- Charges de fonctionnement : frais de réception, frais de salons, frais de colloque, relations presse, communication, la location immobilière (loyers et charges) et mobilière (véhicule de service, logiciels informatiques), intervenants extérieurs.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'adhérents et de la part de financement privé.
- Nombre de projets d'innovation développés par les adhérents et montants publics et privés levés
- Participation effective de Vitagora aux projets métropolitains
- Mise en valeur d'au moins un exemple emblématique d'innovation sur le territoire métropolitain réussi/an lors de l'un des événements de Vitagora organisé à Dijon, en France ou à l'étranger

Indicateurs :

- Nombre de membres et d'adhérents à Vitagora en hausse (avec % d'augmentation annuel communiqué).
- Nombre de projets développés chaque année (national et international)
- Nombre d'événements d'animation du réseau tenus sur le territoire de Dijon Métropole et à l'étranger impliquant explicitement Dijon métropole
- Dans le respect des règles de confidentialité, remise d'un Tableau récapitulatif annuel des projets innovants labellisés par Vitagora avec indication succincte du domaine d'activité visé dans la filière (transformation industrielle, distribution, ...) et du domaine de compétence (microbiologie, digital, performance industrielle, ...) en spécifiant quel(s) laboratoires de recherche dijonnais est impliqué.
- Rapport de suivi des projets labellisés 3 et 5 ans après leur labellisation mettant en valeur les facteurs de réussite et les facteurs d'échec ainsi que les retombées éventuelles pour le territoire métropolitain.

2) CONTRIBUER A L'IMPLANTATION ET AU DEVELOPPEMENT DE START-UPS DE L'AGRIFOODTECH

La fusion-absorption de FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, a permis la conduite d'actions ambitieuses et efficaces pour le territoire et les acteurs qui y sont implantés. Vitagora est en capacité de proposer aux start-ups, PME et ETI du territoire un parcours d'accompagnement plus complet, qui les incitera à se développer sur son territoire.

Actions financées et objectifs chiffrés par an :

- Accompagner le parcours de croissance des start-ups de la FoodTech présentes sur le territoire : contribuer à implanter des entreprises matures ou des start-ups, et réussir à les retenir sur le territoire, se fait dans un contexte où la concurrence entre territoires est de plus en plus importante. Vitagora apportera sa contribution à la construction d'un parcours de croissance des start-ups de l'AgriFoodTech. Pour cela Vitagora déploiera sur la période 2025-2027 les actions suivantes :
 - Travail avec les structures d'incubation locales (DECA BFC, AgroOpenLab, entrepreneuriales...) pour identifier les projets les plus prometteurs et intéressants pour le territoire.
 - Apport de son expertise d'accompagnement pour accélérer les entreprises sorties des incubateurs locaux, via le programme d'accélération ToasterLab porté par Vitagora depuis 2017.
 - Accompagnement sur les phases de scale-up (croissance) les entreprises locales via les services proposés par Vitagora à ses membres (développement de gamme, mise en relation avec ses futurs clients ou partenaires, etc.).
- Identifier et prospecter des start-ups de l' AgriFoodTech via les outils de veille et de cartographie dynamique de l'écosystème entrepreneurial.
- En organisant des événements d'attractivité et de rayonnement nationaux et internationaux à destination de différents publics : Agfood'ture (ex. FoodUseTech) à destination des start-ups ; Appetite for Innovation à destination d'une cible ETI et grands comptes qui cherchent un écosystème d'innovation où s'implanter. Dijon Métropole sera associée au Comité de Pilotage de AgFoodTure et à la définition du cahier des charges des concours de Start Up se déroulant sur le territoire de Dijon métropole.
- En poursuivant le portage de l'action LivingLab, qui s'inscrit dans le TI « ProDij-Dijon, Alimentation durable 2030 » piloté par Dijon Métropole et en animant la réflexion permettant d'envisager la pérennisation de cet outil au service des entreprises et des consommateurs au-delà du conventionnement TI.
- En élaborant un programme spécifique de collaboration en faveur du développement de l'Intelligence Artificielle au service de l'alimentation durable et de l'innovation alimentaire en lien avec les acteurs et les outils de la filière numérique/digitale animée par Dijon métropole (Robotics Valley, French Tech BFC, Cap Digital, ...).

Moyens mis en œuvre :

- Déploiement du programme ToasterLab avec une dizaine d'entreprises accompagnées par an, et une centaine de start-up sourcées et qualifiées
- Organisation d'un événement annuel international AgFood'Ture réunissant start-ups et donneurs d'ordre
- Développement d'outils numériques au profit du LivingLab

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de start-up venant s'implanter sur le territoire métropolitain ou/et suivies par Vitagora
- Augmentation de la notoriété de Dijon Métropole sur la thématique AgriFoodTech
- Renforcement du partenariat avec l'EIT (European Institute of Technology) Food, avec des fonds

d'accélération et de capital-risque et autres acteurs intéressés par l'AgriFoodTech

Indicateurs:

- Nombre de start-ups métropolitaines accompagnées par Vitagora
- Nombre de participants aux événements organisés
- Rapport d'approfondissement et de recommandations sur un thème/an choisi en commun relatif à l'IA dans l'alimentation concernant les entreprises et les clusters de Dijon métropole
- Fonds levés sur le territoire en AgriFoodtech

3) RENFORCER, A L'ECHELLE INTERNATIONALE, LE POSITIONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DE DIJON METROPOLE

Au travers des nombreux partenariats consolidés ces dix dernières années avec des clusters, organisations professionnelles, entreprises et acteurs académiques mondiaux, Vitagora a la capacité d'apporter un éclairage marché à ses membres pour les inciter à se développer à l'international et de renforcer l'attractivité et le rayonnement (export...) de Dijon à l'international.

Actions financées et objectifs chiffrés par an :

- En synergie avec la direction des relations internationales de Dijon (ville et Métropole), Vitagora pourra apporter sa contribution pour le développement de partenariats internationaux (ex. partenariat avec Kumamoto – Japon) ;
- Elaboration d'un plan d'actions annuel définissant les salons et événements agroalimentaires internationaux conjointement avec la Direction des relations internationales de Dijon ;
- Organisation annuelle de Vita'Connect et autres manifestations telles que le symposium franco-japonais NARO-Vitagora ;
- Identification des projets collaboratifs européens et construction de réponse commune avec les services de développement économique et des Relations Internationales de Dijon Métropole ;
- Participation aux SIAL 2026, en synergie avec les services de CCI BFC, Dijon Bourgogne Invest

Moyens mis en œuvre :

- Feuille de route stratégique de Vitagora à l'international ; Ressources des bureaux internationaux de Vitagora mis à disposition de Dijon Métropole ;
- Participation voire co-organisation d'événements internationaux organisés à Dijon ;
- Missions internationales ;
- Veille interne sur les appels à projets européens de type COSME, Horizon Europe.

Résultats attendus :

- Implantation d'entreprises étrangères et investissements étrangers sur le territoire de Dijon Métropole
- Mise en place de partenariats impliquant Dijon Métropole
- Cofinancements obtenus via les actions et projets européens.

Indicateurs:

- Nombre d'actions et missions internationales communes impliquant Vitagora et Dijon Métropole ;
- Nombre d'événements de dimension internationale organisés sur le territoire de Dijon Métropole ;
- Nombre de projets européens impliquant Vitagora et/ou Dijon Métropole
- Budgets détaillés des opérations conduites à l'international avec l'appui de Dijon métropole y compris les opérations à caractère exceptionnel hors convention

BUDGET 2025 -2027

COMPTE DE RESULTAT CHARGES	Budget prévisionnel 2025-2027	COMPTE DE RESULTAT PRODUITS	Budget prévisionnel 2025-2027
60 Achats	241 500	706-7-708 Facturations Diverses	1 440 000
61 Services extérieurs	229 500	74 Contribution collectivités+état dont Dijon Métropole	3 660 000 390 000
62 Autres charges externes	2 724 000	75 Cotisations Adhérents + Partenaires	2 400 000
623-625 Missions internationales	90 000		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	210 000		
64 Charges de personnel	3 915 000		
68 Amortissements des immobilisations	90 000		
Total des charges	7 500 000	Total des Produits	7 500 000

Répartition prévisionnelle de la subvention de Dijon Métropole entre les 3 fiches actions couvertes par la convention :

	2025	2026	2027
Actions innovation	40 000	40 000	40 000
Actions AgriFoodTech	70 000	70 000	70 000
Actions internationale	20 000	20 000	20 000
TOTAL	130 000	130 000	130 000